



E.S.T.A
(Système Electronique pour l'Autorisation de Voyage)

Procédure obligatoire et payante
depuis le 08 septembre 2010 - 14 \$ USD

Depuis Janvier 2009, les voyageurs étrangers désireux de se rendre aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa, sont désormais soumis à des conditions supplémentaires de contrôle et de sécurité. Ils doivent solliciter une autorisation appelée ESTA (Electronic System for Travel Authorization) et s'acquitter d'une taxe de 14 Dollars lorsqu'ils en feront la demande.

Selon un communiqué de l'Ambassade des Etats Unis, ce montant inclut la somme de 4 dollars destinés à couvrir les frais administratifs du Bureau des Douanes et de la Protection Frontalière et la somme de 10 dollars destinées à la promotion du tourisme.

Adultes et enfants sont soumis à cette procédure. Chaque demande devra être remplie **individuellement**.

Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donneront leur accord en ligne presque immédiatement. **Il est donc indispensable d'effectuer cette démarche dans les plus brefs délais.**

Nous vous invitons donc à vous connecter sur le site de l'ambassade des Etats-Unis :

<https://esta.cbp.dhs.gov/>

(Noter le lien sur la barre d'adresse de votre page Internet « en haut à gauche dès l'ouverture de votre page internet » et non dans votre moteur de recherche « au milieu dès l'ouverture de votre page internet » car plusieurs sites frauduleux existent sur le net montant du paiement très élevé ou autorisation non valable sur le site de l'Ambassade des USA.

Merci de bien vouloir remplir le formulaire ESTA selon la procédure suivante, et nous retourner un exemplaire au plus vite afin de vérifier l'exactitude des informations saisies.

- ✓ Sélectionner la langue souhaitée
- ✓ Déposer votre demande (en bas à gauche de l'encadré).

Voici les différentes étapes pour faire la demande :

Étape 1 : Déposer une demande :

Ne remplir que les rubriques obligatoires :

- ✓ Identification (mail et téléphone facultatifs)
- ✓ Données figurant sur le passeport

Ne pas remplir les champs concernant le vol, la compagnie aérienne et l'adresse de l'hébergement.

- ✓ Répondre ensuite aux questions de sécurité.

Etape 2 : Soumettre votre demande

Vérifier l'exactitude des informations avant de soumettre votre demande et confirmer.

Etape 3 : Recevoir et consigner votre numéro de dossier

Si l'autorisation est approuvée, n'oubliez surtout pas d'imprimer le récapitulatif en cliquant sur imprimer la demande et **non pas en cliquant sur « print »** puis sauvegarder l'autorisation sur votre ordinateur (utile pour un autre voyage, l'Està étant valable 2 ans).

Après validation du dossier, aucun rectificatif relatif aux données figurant sur le passeport ne sera possible. **Pour toute modification, une nouvelle demande ESTA doit être déposée.**

Etape 4 : Effectuer le paiement

Le paiement s'effectue par carte bancaire **uniquement pour un montant de 14 \$ USD** (soit environ 12€)

Etape 5 : Voir le statut de votre demande

Si l'autorisation est en instance, une décision sera disponible dans les 72 heures.

Consultez de nouveau le site et « **Mettre à jour** » ou « **Vérifier l'avancement de votre dossier** ».

Il est également possible de « **Récupérer votre n° de dossier** ».

L'autorisation ESTA est valable de 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport si ce dernier expire avant.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 09.83.49.95.96

ATTENTION ! SANS CETTE AUTORISATION DE VOYAGE, VOUS NE POURREZ PARTICIPER A VOTRE VOYAGE ET NE PRETENDRE A AUCUN REMBOURSEMENT

Globe Linguistique
SASU au capital de 10 000€
Adresse : 30 rue Bergère, 75009 Paris
Siège social: 52 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris
791932478 RCS Paris